VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : R1276/2015 (corr. Mme O. Bouchenak)
N/Réf. : AVL/JMB/BXL-2.2278/s.586
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Royale, 160.
Construction de trois annexes sur les trois façades en retrait du 8ème étage et remplacement de deux chambres d'hôtel en une salle de sport (régularisation partielle).
Demande de permis d'urbanisme – **avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 24 mars 2016, sous référence, reçue le 25 mars, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 20 avril 2016.

La demande concerne un immeuble R+7+1 étage en retrait qui abrite un hôtel (années 1960-70). Le bien est partiellement situé dans la zone de protection de l'hôtel Astoria sis rue Royale, 101.

La demande vise la construction de trois annexes de 53m² au dernier étage (8ème) implanté en retrait par rapport aux trois façades à rue et le remplacement de deux chambres d'hôtel au même étage en une salle de sport. Il s'agit d'une annexe de type véranda destinée à la suite présidentielle (côté Royale), d'une annexe de type chambre (à l'opposé de la rue Royale) et d'une annexe pour la salle de sport (côté Vésale). Ces annexes sont conçues avec des châssis en aluminium de teinte gris argenté. La façade de l'annexe de la salle de sport serait composée de panneaux de type trespa (gris anthracite) avec des châssis en aluminium.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions n'ont pas d'impact sur le bien classé à proximité. La CRMS demande que les prescriptions du RRU soient strictement respectées.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

St. DE BORGER
Vice-Président

C.c. : D.M.S. : Mme Valcke ; D.U. : Mme Annegarn ; M. Coomans de Brachène (par mail) ; M. Van Ro (par mail).